



Signature



CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN FORUM REGIONAL ANTI-CORRUPTION

Le présent projet traduit la volonté des Chefs d'États de la Région exprimée à travers la Déclaration de Dar es Salaam de promouvoir les valeurs et principes universels de la bonne gouvernance, notamment la gestion rationnelle des ressources à travers la lutte contre la corruption, l'enracinement des principes de transparence et d'intégrité dans la gestion des ressources ainsi que la promotion de l'éthique de responsabilité des dirigeants et leur devoir de rendre compte devant le souverain primaire. Ce vœu ne pourrait être exaucé que si ces États unissent leurs efforts pour la lutte contre le grave problème (de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources qui gangrènent les services publics et qui prend de plus en plus des enchaînements transfrontaliers.

C'est pourquoi le présent projet vise à promouvoir la mise en place d'un forum régional anti-corruption ainsi que le renforcement des capacités des institutions nationales. À cet effet, tous les acteurs et les populations de la région seront mobilisés pour lutter contre la corruption dont les effets néfastes sur l'économie, la politique et le social des pays de la région sont incommensurables.

Les pays de la région sortent en majorité de la crise multi forme et se sont engagés dans la voie de reconstruction et de relance économique pour laquelle ils ont besoin de ressources énormes. Lutter et contre la corruption consiste ainsi en maximalisation des recettes publiques, la création de plus d'opportunités pour le développement et la consolidation de la paix dans la région des grands lacs, par la gestion transparente et responsable des ressources publiques.

PREMIERE SECTION : DESCRIPTION DU PROJET

1. Analyse de la situation

1.1. Contexte politique

La Déclaration de Dar Es Salam a reconnu que les crises socio-politiques que traverse la région des Grands Lacs sont essentiellement consécutives à l'appropriation du pouvoir politique et économique par l'Exécutif et à la mauvaise gestion des ressources publiques (naturelles, humaines et financières). En effet, les systèmes politiques autocratiques qui ont dominé pendant des décennies la gestion du pouvoir ont été caractérisés par la concentration des pouvoirs aux mains de l'exécutif et une large étendue des pouvoirs discrétionnaires, le non-respect des principes universels de gestion des biens de l'Etat, de transparence et d'intégrité dans la prise de décisions, et l'affaiblissement des bases du développement humain équitable et durable. Ces systèmes ont provoqué de profondes distorsions dans la répartition des revenus comme le montre le niveau bas des indicateurs du développement humain (IDH). Ils ont entraîné de graves déséquilibres économiques et financiers avec comme corollaire l'alourdissement de l'endettement et la détérioration des bases productives, favorisé l'institutionnalisation des phénomènes d'exclusion sociale, et enraciné les phénomènes de corruption et de malversations des biens publics.

Les programmes d'ajustement structurels imposés depuis les années 80 par les institutions de Bretton Woods et gérés avec les mêmes pratiques et faiblesses des administrations autoritaires en place, ont exacerbé le manque de confiance des populations dans les institutions de l'Etat, surtout en raison des effets induits d'aggravation des inégalités sociales et des phénomènes de pauvreté avec la réduction de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base.

C'est dans ce contexte de crise économique et sociale que les processus de démocratisation initiés dans les années 90 ont subi des échecs en cascade provoquant les crises les plus violentes du continent. En effet, les processus de démocratisation se sont heurtés à la résistance aux changements des dirigeants en place plus soucieux de sauvegarder leurs privilèges. Ces conflits ont plongé la région dans un marasme total, entraînant des catastrophes humanitaires incalculables, la déstabilisation des institutions étatiques et la destruction (les infrastructures socio-économiques).

Par ailleurs, érigés sur un lourd héritage de crises socio-économiques de plus d'une décennie, et d'instabilité politique, les conflits socio-politiques ont généré d'autres formes de conflits, « les guerres de ressources » à travers le pillage organisé des ressources naturelles et les phénomènes de corruption et de malversations des ressources publiques.

Ces « guerres de ressources » favorisent l'aggravation des déficits budgétaires et l'allocation inéquitable des ressources. Elles découragent les investissements, entraînent et même aggravent les dysfonctionnements des services publics et notamment les services sociaux de base. Elles alimentent [l'impunité et limitent l'efficacité des institutions de contrôle des comptes de l'Etat.

Les crises qu'ont connues les pays de la région de grands lacs ont entre autre entraîné une paralysie et une déstructuration de l'administration publique. Cette faiblesse des institutions publiques caractérisée par la non-transparence, l'absence d'éthique, le bas niveau de rémunération n'a fait que contribuer à l'expansion de la corruption. La corruption est systématique et omniprésente dans la région et constitue un obstacle sérieux au développement économique en créant des distorsions et des pratiques non efficaces, et en détournant les ressources. Elle mine la démocratie et la légitimité du gouvernement et déstabilisent les processus officiels elle contribue à l'absence d'un état de droit et mine la règle du droit.

Bien que la région regorge d'énormes potentialités économiques et minières, son développement économique et social serait compromis à la suite de détournement des ressources importantes issues de l'exploitation de ces richesses. La situation est d'autant plus grave que la plupart des grands auteurs de ces crimes se trouvent au cœur même de l'Etat, C'est dire que la corruption est un des grands fléaux et gangrènes dont souffrent les pays de la Région et qui constituent un handicap majeur à la réalisation des Objectifs du millénaire et au respect des droits économiques.

La corruption prend une ampleur considérable dans la région. En témoigne le faible Indice de Perception de la Corruption (IPC) enregistré dans la région qui indique clairement qu'en 2004 la corruption a atteint le niveau élevé. Ainsi les indices suivants ont été enregistrés par Transparency International : Tanzanie (2,8), Zambie (2,6), Uganda (2,6), Tanzanie (2,5), Congo (2,3), Kenya (2,1), RDC (2,0), Angola (2,0). S'ils espèrent atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême d'ici 2015, les gouvernements doivent, entre autre, s'attaquer sérieusement à la corruption.

A travers la Déclaration de Dar Es Salam, la région est déterminée à réinstaurer la bonne gouvernance démocratique, en particulier à travers la gestion rationnelle et équitable des ressources nationales. Cela devra passer par l'adoption de politiques volontaristes de lutte contre la corruption et contre l'exploitation illicite des ressources nationales, ainsi que la distribution équitable des ressources et l'élargissement des espaces de liberté et de participation politiques de tous les acteurs sociaux et spécialement les populations marginalisées.

1.2. Problèmes spécifiques à résoudre

La plupart des pays de grands lacs sortent des crises socio-politiques profondes et se sont engagés dans la reconstruction et la relance de l'économie. Divers programmes sont en cours dans plusieurs domaines pour soulager la misère des populations, prendre en charge et réinsérer les victimes et redynamiser les administrations. Ce processus de développement fait face à une corruption dont les effets sont très néfastes sur l'économie et l'environnement politique. Les pays ont pris de dispositions allant de la mise en place des mécanismes et institutions de lutte contre la corruption à la sensibilisation des populations. Cependant la corruption est un phénomène transfrontalier qui ne peut être résorbée que grâce à des efforts conjugués au niveau national, régional et mondial. Les pays de la région des grands lacs se sont engagés ainsi à développer une coopération en vue de lutter efficacement contre ce fléau.

1.3. Défis majeurs à relever

La lutte contre la corruption nécessite un engagement de toutes les institutions et des populations. Elle exige des institutions, des lois, des conventions et des pratiques qui découragent et punissent effectivement les corrupteurs et les corrompus. A cet égard, les principaux défis à relever sont d'ordre

- **Institutionnel** : la multitude des services engagés dans la lutte contre la corruption menée parfois de manière incohérente, la faiblesse des capacités; des institutions nationales et le manque d'outils appropriés, l'absence de bonnes réformes économiques et budgétaires, l'institutionnalisation des régimes et pratiques patrimonialistes ou de prédation.
- **Judiciaire** : la faiblesse, la dépendance et la partialité de la justice entretiennent l'impunité et favorisent la corruption.
- **Financier** : l'insuffisance des ressources pour mettre en oeuvre des programmes de lutte contre la corruption de manière efficace.
- **L'accès à l'information** : la lutte contre la corruption signifie entre autres la promotion de la transparence et l'accès à l'information. Dans l'environnement marqué par le pouvoir autoritaire, les mécanismes d'accès à l'information ne sont pas clairement définis et la presse est parfois muselée dans certains pays.
- **Participatif** : les mécanismes de participation des populations ne sont pas clairement définis.

2. Stratégie du projet

Le projet d'appui à la mise en place du forum régional de lutte contre la corruption s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dar Es Salam sur la région des grands lacs et se propose; une approche méthodologique Intégrée et participative, dans une perspective d'appui au renforcement de la gouvernance, à la paix et au développement de la région, il appuie l'engagement de tous les pays dans la lutte contre la corruption et la consolidation des différents mécanismes nationaux déjà en place.

La stratégie consiste à développer des instruments et mécanismes régionaux susceptibles de limiter le contrôle des centres de décisions et les pouvoirs discrétionnaires de l'exécutif, de renforcer les capacités de fonctionnement transparent, l'indépendance et l'éthique des institutions de gestion et de suivi des ressources publiques. Les activités, ainsi développées, viseront la mise en place d'un cadre de concertation, d'échange d'expériences et d'harmonisation des pratiques de lutte contre la corruption, le renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la lutte contre la corruption et la sensibilisation des populations.

A cet égard, le projet s'articule sur les composantes suivantes :

- i) **La mise en place du cadre de concertation régionale de lutte contre la corruption avec la création du Forum Régional anti-corruption,**
- ii) **Le développement et/ou le renforcement d'outils :** l'adoption du Mécanisme d'Evaluation par les Paires du NEPAD, la ratification de la Convention des Nations Unies et de l'Union africaine relative à la lutte contre la corruption, la mise en place d'une législation renforcée contre la corruption, en particulier celle organisée en réseau transfrontalier et impliquant des acteurs ou sociétés étrangères, la mise en place d'une législation sur le financement des partis politiques et des élections, la mise en place d'une loi sur la liberté d'accès à l'information en la matière, l'harmonisation des pratiques, l'impulsion des réformes institutionnelles pour une culture de changement qui repose sur l'intégrité, la transparence et l'esprit de responsabilité, y compris l'éthique professionnelle dans les programmes d'enseignements,
- iii) **Le renforcement des capacités des institutions nationales** impliquées dans la lutte contre la corruption notamment les commissions nationales anti-corruption, l'inspection de l'Etat, la cour des comptes, l'auditorat général, le Parlement, la police, la justice etc., dans l'esprit de garantir leur indépendance vis-à-vis de l'exécutif, améliorer leur professionnalisme et leur intégrité, et promouvoir une plus grande transparence et responsabilité.
- iv) **Le renforcement des capacités des organisations de la société civile :** mobilisation des OSC et création des réseaux nationaux et régional, l'établissement des coalitions entre l'Etat et la Société civile pour la lutte contre la corruption

Des mécanismes nationaux de lutte contre la corruption seront examinés et harmonisés ; des nouvelles dispositions régionales pourraient être édictées tel que le Code de Transparence dans la gestion des finances publiques au sein de la région des grands lacs.

Ainsi, la démarche du projet privilégiera l'établissement des liens stratégiques et programmatiques entre le Forum régional et l'ensemble de la problématique globale de la lutte contre la corruption. Ceci permettra, surtout au niveau des états :

- a) l'articulation fonctionnelle des actions de ce projet avec les actions des autres programmes prévus dans le pays.
- b) l'identification et la visualisation des ressources humaines, financières et organisationnelles pour une articulation effective entre les différents programmes,
- c) l'identification des obstacles et des risques de duplication dans la mise en oeuvre,

2.1. Résultats escomptés et axes stratégiques

De façon spécifique, ce programme vise à contribuer à rétablir les piliers (lu développement humain durable et inclusif à travers des politiques et stratégies régionales de promotion des principes et normes de gestion judicieuse des ressources publiques. Pour cela, des résultats à court, moyen et long termes suivants sont attendus du projet

1. Forum régional anti-corruption établi et opérationnel.
2. Programme régional de lutte contre la corruption élaboré et mis en exécution. Ce résultat se traduirait essentiellement par des capacités des institutions nationales de lutte contre la corruption renforcées, notamment à travers des outils développés pour sensibiliser, informer, lutter et réprimer de manière à promouvoir l'enracinement des principes de transparence et d'intégrité, de l'éthique de responsabilité des dirigeants et leur devoir de rendre compte devant le souverain primaire. Le résultat serait aussi apprécié à travers la prise de conscience des populations de la région des grands lacs qui seraient sensibilisées et mobilisées pour la lutte contre la corruption, la disponibilité et l'accessibilité d'informations pertinentes qui favorisent l'appréciation par les acteurs nationaux de l'action des dirigeants et surtout de l'impact des politiques mises en oeuvre sur leurs conditions de vie.

2.2. Bénéficiaires cibles et zones d'intervention

Ce projet couvre tous les onze pays de la région des grands lacs et ses bénéficiaires sont les instances nationales en charge des questions relatives à la lutte contre la corruption. Ce programme vise les principaux acteurs comme l'inspection de l'Etat, la cour des comptes, l'auditorat général, les services d'adjudication des Marchés Publics, la commission parlementaire des finances, la police la justice, les médias, la société civile et spécialement les ONGs qui luttent contre la corruption, les entités locales décentralisées

Ces instances bénéficieront des échanges d'expériences et d'informations sur les pratiques de différents pays, des activités de renforcement des capacités, ainsi que des outils appropriés. Les populations de ces pays en seront les bénéficiaires indirects étant donné que les recettes publiques se seront accrues du fait de l'éradication de la corruption et de l'amélioration des allocations budgétaires au secteur social.

3. Modalités de financement et de gestion

3.1. Mécanismes de financement

Le financement du projet proviendra de :

- Des contributions des états de la région des grands lacs,
- Des partenaires au développement bilatéraux
- Des organisations et institutions financières internationales (Union Européenne, Nations Unies, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement,
- Des contributions du secteur privé
- Toute autre contribution en nature ou en espèces de la part de la population.

Dès l'adoption du projet par les chefs d'Etats de la région des grands lacs, chaque état devra apporter sa contribution financière à la dotation initiale des ressources au forum anti-corruption. Le Centre Régional sur la Démocratie, la bonne Gouvernance, les Droits de l'homme et l'Education civique pourrait ensuite assister les Etats partis à l'organisation d'une table ronde en vue de présenter le projet aux bailleurs de fonds et susciter leurs contributions financières. Sur le plan national, chaque pays devra organiser une concertation en vue de mobiliser les ressources et les partenaires nécessaires.

3.2. Rôles respectifs des partenaires du projet

Ce projet régional couvrira les onze pays de la région des grands lacs et fera intervenir un certain nombre des partenaires dans sa mise en oeuvre. Leurs rôles seront

- *Les gouvernements* : approuvent le projet, contribuent à son financement et prennent les dispositions nécessaires pour sa mise en oeuvre au niveau national à travers : (i) la mise à disposition des locaux et bureaux, (ii) la mobilisation des acteurs nationaux, (iii) la participation au Forum régional, (iv) la mise en oeuvre et le suivi des conclusions du Forum, (v) l'initiation des réformes requises, (vi) l'amendement et/ou la prise des dispositions légales pouvant faciliter l'accès de tous à l'information, (vii) la mise en place d'un cadre de dialogue avec la société.
- *Le Centre Régional de la Démocratie, de la Bonne Gouvernance, des Droits Humains et de l'Education Civique*, dont la mission est de faciliter les activités du Forum, mais aussi de développer des instruments législatifs harmonisés en matière de lutte contre la corruption, après établissement de l'état des lieux.
- *Les commissions nationales de lutte contre la corruption* : animent les activités du projet sur le plan national et s'assurent de la participation des autres acteurs.
- *Les organisations de la société civile* : devront sensibiliser et éduquer les populations sur le phénomène de la corruption et ses conséquences d'une part, et jouer au contre pouvoir en veillant aux actions des exécutifs et en dénonçant tout acte de corruption.
- *Les partenaires au développement* : devront fournir une assistance financière et technique pour la lutte contre la corruption.
- *Des organisations internationales telles que Transparency International* : devront fournir des outils et des informations analytiques sur le phénomène de la corruption dans la région de grands lacs et soutenir le renforcement des capacités des institutions nationales.

3.3. Modalités de mise en oeuvre

Le projet pourrait être placé sous la tutelle technique et administrative des Ministères de la Justice. Son exécution pourrait être facilitée par le Centre Régional de

Démocratie, de la Bonne Gouvernance, des Droits Humains et de l'Education Civique qui aurait pour mission d'appuyer la concertation entre les différents ministères, les Commissions Nationales et les acteurs de la Société Civile opérant pour la lutte contre la corruption. Au niveau national, le Centre Régional signerait des accords de réalisation avec les Commissions Nationales de lutte contre la corruption en leur qualité de coordination nationale et établirait un plan de travail avec ces instances, sur une base annuelle. Le plan de travail national dériverait du plan de travail général du projet.

Les Commissions Nationales de lutte contre la corruption, en leur qualité d'Agence de réalisation, prendront les dispositions appropriées pour désigner un coordonnateur national, responsable de la gestion des apports du projet et de la supervision des activités de ce dernier.

3.3. Coordination et supervision des activités

Pour assurer la bonne mise en œuvre du projet, une coordination sera établie :

- *Au niveau régional* : Un Comité de Pilotage, composé des Ministres en charge de la question, des représentants d'ONGs, d'un Représentant des Médias, des Agences du Système des Nations Unies et autres partenaires au développement directement impliqués, ainsi que des coordonnateurs nationaux, servirait de cadre à la définition des grandes orientations du programme, à la révision et à l'approbation de ses activités, analysera les plans de travail annuels, validera les rapports d'avancement et fera la mobilisation d'autres ressources nécessaires pour la réalisation des activités prévues. Ce comité devrait aussi faciliter : (i) l'harmonisation de l'approche, stratégie et critères d'intervention du programme avec d'autres programmes/projets/ initiatives en la matière, (ii) la distribution géographique des interventions par composante, (iii) l'optimisation des ressources humaines, techniques et financiers disponibles, (iv) la circulation de l'information pour éviter la duplication et permettre la résolution conjointe des problèmes et le partage des expériences. Le secrétariat de ce Comité pourrait être assuré par le Centre Régional.
- *Au niveau de chaque pays* : une coordination nationale sera mise en place pour assurer la mise en œuvre et le suivi au niveau national du projet notamment le renforcement des capacités de structures nationales et des OSC, la mise en place d'un cadre de concertation, planification et programmation des interventions au niveau national, La coordination nationale élaborerait le plan de travail national et le soumettrait au Centre Régional ou à l'équipe du projet pour amendement et financement.

4. Contrôle et évaluation du projet

4.1. Rapports financiers et d'activités

Sur base du plan national, les coordinations nationales recevront des avances trimestrielles de ronds en vue de la réalisation des activités concernées. Le renflouement se fera sur présentation du rapport financier trimestriel avec les

justificatifs des décaissements opérés. Outre ce rapport, les coordinations nationales élaboreront un rapport d'activités analytique.

La consolidation des rapports pourra être élaboré par le Centre ou par l'équipe du projet sur une base annuelle et permettra d'évaluer régulièrement l'état d'avancement et les résultats du projet.

4.2. Contrôle périodique du projet

En ce qui concerne le contrôle périodique, le projet fera l'objet d'une réunion régionale de démarrage dans le deuxième mois suivant son approbation et d'une revue régionale annuelle. A cette fin, un rapport annuel d'exécution élaboré conjointement par le Centre Régional et les Commissions Nationales sera soumis à l'appréciation du Comité de Pilotage, Des réunions régionales de coordination se tiendront régulièrement pour faire le point de l'état d'avancement des activités. Pour ce faire, le Centre Régional ou l'équipe du projet devra préparer, à l'intention du Comité de pilotage, sur une base trimestrielle, des rapports d'étape faisant état des progrès enregistrés par rapport au plan de travail ainsi que de l'exécution financière, Un système de suivi au niveau national sera établi de manière à assurer l'appropriation par les instances nationales des activités du projet.

En tant que de besoin, d'autres concertations ad hoc pourraient avoir lieu au cours la vie du projet, sur proposition du Centre Régional de Promotion de la Démocratie, de la Bonne Gouvernance, des Droits Humains et de l'Education Civique ou sur l'initiative de deux tiers des états de la région, pour apprécier le déroulement du projet.

4.3. Evaluation finale

Le projet fera l'objet de l'évaluation finale de mamelu à tirer les leçons apprises et dégager les meilleures pratiques, A cet effet, une mission indépendante sera mise en route selon les Termes de référence qui seront élaborées au moment opportun.

5. Cadre juridique et institutionnel

Le présent projet est placé sous la tutelle des Ministères de la Justice des onze pays de la région de grands lacs qui ont confié l'exécution au Comité de pilotage avec l'assistance du Centre Régional La présidence du Comité de pilotage sera assurée sur une base tournante par les différents pays. Le projet appuiera directement les commissions nationales de lutte contre la corruption, les cours de compte, les inspections générales, les administrations nationales impliquées dans la lutte contre la corruption ainsi que les organisations de la société civile.

La mise en oeuvre du projet sera appuyée par les partenaires au développement qui seront sollicités par les différents pays dans le cadre des Accords de base. A cet effet, le présent descriptif de projet pourra constituer l'instrument de base qui fera objet de l'Accord d'assistance entre les pays de la région de grands lacs et les palmares concernés.

6. Opportunités, contraintes et risques

La première opportunité que saisit le projet est la volonté politique des Chefs d'Etats de la région exprimée à travers la Déclaration de Dar es Salaam de respecter les normes et les principes de la bonne gouvernance. La deuxième opportunité repose sur la forte prise de conscience au niveau des Etats des conséquences néfastes de la corruption. En la faveur de la démocratisation, cette conscience est encore plus développée au sein de la Société civile qui commence même à développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des populations autour de ce phénomène et de ses effets. La troisième opportunité est que les partenaires au développement ont entrepris des initiatives de lutte contre la corruption et en même temps toute la communauté internationale soutient de moins en moins les Etats corrompus et prédateurs. Enfin, certains indicateurs et mesures du niveau de bonne gouvernance mis en place (OMD, Revue des Paires du NEPAD, Indice de Perception de la Corruption IPC., indices dans les priorités de dépenses et d'investissements, etc.) peuvent servir d'outils aux organisations et institutions de financement pour développer des politiques incitatives en faveur de la gestion rationnelle, transparente et efficiente.

Toutefois, la mise en oeuvre du projet pourrait connaître des contraintes et même courir des risques d'échec si certains problèmes ne trouvent pas définitivement des solutions. Il y a d'abord le risque de reprise des hostilités. Malgré les engagements de Dar es Salaam, les méfiances et même les défiances entre certains Etats restent observables. De plus, même si l'ensemble des Etats de la région s'engagent résolument sur la voie de la démocratisation, il subsiste au sein des élites politiques des cultures autoritaires et de mauvaise gestion processus de paix et de démocratisation sont même contrôlés pour protéger des intérêts acquis malhonnêtement lors des régimes autoritaires. Ils sont aussi vécus par d'autres comme une opportunité pour accéder à des portes politiques qui leur permettront d'accumuler, même de manière illicite, les biens matériels et économiques.

DEUXIEME SECTION : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

1.1. Cadre des Résultats

Effet attendu : Partenariat Actif établi dans la région des grands lacs entre Autorités Gouvernementales, Institutions Clés, Société Civile, Secteur Privé et Population en vue de la lutte contre la Corruption et la promotion de la transparence et la responsabilisation.			
Indicateurs d'effet : 1. Cadre régional de concertation établi et opérationnel 2. Existence des outils légaux de lutte contre la corruption 3. Amélioration sensible de l'indice de Perception de la Corruption 4. Augmentation des recettes publiques 5. Harmonisation des pratiques et stratégies anti-corruption révisée			
Stratégie de partenariat : le projet travaillera en synergie avec d'autres projets mis en oeuvre au niveau de chaque pays de la région. Des mécanismes de coordination et de concertation seront renforcés et/ou établis pour assurer plus de cohérence entre les différentes interventions ainsi qu'une utilisation efficiente des ressources. Une stratégie de mobilisation des ressources sera développée de manière à réunir les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Programme. Le Comité de Pilotage servira d'instance d'orientation pour la bonne mise en oeuvre du projet. Les Commissions nationales de lutte contre la corruption assureront l'exécution ou la mise en oeuvre effective du projet. Le fonctionnement du Forum sera facilité par le Centre Régional de la Démocratie, de la Bonne Gouvernance, des Droits Humains, et de l'Education Civique. Enfin les gouvernements devront faciliter la mise en oeuvre effective du projet.			
Titre et numéro du projet : Mise en place du Forum Régional Anti-Corruption			
Résultats escomptés	Indicateurs	Activités	Ressources
1. Forum régional de lutte contre la corruption	1.1. Note conceptuelle sur le forum et son programme d'action élaborés et adoptés 1.2. Accord cadre de mise en place du Forum signé par tous les états de la région. 1.3. Réunion constitutive du Forum organisée.	1.1.1. Rédiger la note conceptuelle à l'approbation de la CIRL 1.1.2. Créer un comité de pilotage pour la mise en place du Forum. 1.2.1. Désigner un expert pour la mise en place du Forum 1.3.1. Etablir les structures opérationnelles du Forum	
2. Programme de lutte contre la corruption établie	2.1. Institutionnalisation des cadres de concertation entre les organismes étatiques ainsi que des OSC de lutte contre la corruption	2.1.1. Organiser le cadre régional de dialogue et de concertation sur des questions de la corruption au niveau des institutions nationales et des organisations de la société civile	

	<p>2.2. Modules de formation pour renforcer les capacités de ces organismes et des ONGs élaborés et programmes de formation organisés.</p> <p>2.3. Réseaux d'échange et d'informations entre les différents acteurs dans la lutte contre la corruption développés, campagnes d'information et de vulgarisation sur les principes et normes de respect de la chose publique et la lutte contre la corruption organisées.</p> <p>2.4. Harmonisation des stratégies et outils de lutte contre la corruption au niveau de la région</p>	<p>2.2.1 Réalisation des études d'état des lieux de la corruption dans la région : évaluation des institutions, identification des acteurs et recensement des outils</p> <p>2.2.2. Développer les modules de formation pour les organismes étatiques et les OSC engagées dans la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence pour renforcer leurs capacités analytiques et d'enquêtes,</p> <p>2.2.3 Organiser des programmes de formation pour institutions publiques spécifiquement celles qui ont la responsabilité de contrôler l'utilisation des ressources publiques</p> <p>2.2.4. Développer des modules d'éducation civique dans la lutte contre la corruption en vue de promouvoir l'éthique, la culture du respect de la chose publique et la transparence</p> <p>2.3.1 Créer des réseaux pour renforcer l'échange et l'accès aux informations relatives à la gestion des ressources publiques</p> <p>2.3.2. Créer des mécanismes d'information du citoyen sur la gestion des ressources publiques</p> <p>2.3.3. Production des rapports réguliers sur l'état de la corruption dans la région</p> <p>2.3.4. Echange d'information entre les différents services de sécurité et administration sur les crimes économiques</p> <p>2.3.5. Impulser la réalisation des enquêtes nationales de perception de la corruption</p> <p>2.4.1. Elaboration/Harmonisation de stratégies nationales de lutte contre la corruption,</p> <p>2.4.2. Ratifier et mettre en application la Convention de l'UA, de l'ONU relative à la lutte contre la corruption.</p> <p>2.4.3. Réforme du cadre juridique pour intégrer les instruments légaux de répression contre la corruption au niveau des états de la région conformément a la Convention précitée.</p>	
--	---	---	--

		<p>2.4.4. Réformer le cadre juridique pour intégrer les instruments légaux contre la corruption organisée sous forme de crime transfrontalier ou international.</p> <p>2.4.5. Adopter un code régional d'éthique et de conduite professionnelle.</p> <p>2.4.6. Elaborer et harmoniser les lois sur le financement des partis politiques et des élections</p> <p>2.4.7. Engager la réforme et l'harmonisation des procédures de passation des marchés au niveau de la région</p> <p>2.4.8. Mettre en place une stratégie de plaidoyer pour l'adhésion de tous les pays de la région au Mécanisme de Revue des Paires du NEPAD</p>	
--	--	--	--

TROISIEME PARTIE : PLAN D'ACTION ANNUEL ET BUDGET

Produits	Sources Fonds	Eléments	2006	2007	TOTAL
1. Forum régional sur la lutte contre la corruption mis en place		Experts Internat réinstallation (CTP)	100.000	200.000	
		Consultants Internationaux	150.000	100.000	
		Experts Nationaux (11)	132.000	264.000	
		VNU animateurs (11)			
		Mission	50.000	100.000	
		Formation	300.000	200.000	
		Equipements (véhicules et informatiques et entretien)	550.000	110.000	
		Divers (Publications, communications)	25.000	35.000	
	SOUS TOTAL		1.282.000	974.000	
2. Pratique nationales de lutte contre la corruption harmonisées et renforcés		Experts juriste	100.000	200.000	
		Experts Nationaux (11)	132.000	264.000	
		Ateliers d'harmonisation	100.000	75.000	
		Missions de supervision	50.000	50.000	
		Divers	20.000	30.000	
		SOUS TOTAL		302.000	519.000
3. Institutions nationales de lutte contre la corruption renforcée		Expert renforcement institutionnel	100.00	200.000	
		Experts Nationaux (11)	132.000	264.000	
		Consultants Nationaux (11)	55.000	110.000	
		VNU Nationaux (5)			
		Ateliers de Formation	660.000	1.000.000	
		Voyage d'études	50.000	100.000	
		Divers	40.000	65.000	
	SOUS TOTAL		1.037.000	1.739.000	
4. Réseaux nationaux et régional des OSC anti-corruption établis et disposant d'informations et des capacités techniques d'analyse et de dissuasion		Experts Nationaux (11)	132.000	264.000	
		Ateliers nationaux de coordination	70.000	100.000	
		Mise en réseau des ONG et animation	50.000	25.000	
		Formation	100.000	175.000	
		Campagne de sensibilisation et IEC	250.000	200.000	
		Divers	30.000	50.000	
		SOUS TOTAL		632.0000	814.000
TOTAL GENERAL			3.253.000	4.046.00	